

# UNE RÉFORME DU TARIF SOCIAL ?



**InforGazElec**  
**GasElek**

L'énergie - un droit, un choix!  
Energie - een recht, een keuze!

Antoine Printz  
[antoine@infor gazelec.be](mailto:antoine@infor gazelec.be)

Juillet 2025

## UNE RÉFORME DU TARIF SOCIAL ?

Alors que le tarif social est aujourd'hui dans le viseur de certaines réformes, au nom d'une plus grande efficacité ou d'une meilleure gestion budgétaire, les inquiétudes ne cessent de monter. Acteurs sociaux, associations et syndicats tirent la sonnette d'alarme : affaiblir ce mécanisme, c'est prendre le risque de priver les ménages les plus vulnérables d'une protection directe contre la précarité énergétique. Car à l'heure où les prix de l'énergie restent volatils et où nombre de familles peinent à chauffer correctement leur logement, le tarif social reste l'un des rares outils concrets et automatiques qui permettent de contenir la facture. Certes, l'idée d'adapter le système — par exemple en le basant sur les revenus plutôt que sur des statuts administratifs — fait son chemin et mérite d'être débattue.

Le 24 avril dernier, la Chambre des représentants a adopté la résolution n° 0195/005 portant sur la réforme du tarif social de l'énergie. La résolution recommande d'attribuer le tarif social en fonction des revenus, plutôt que seulement sur la base du statut. Elle propose aussi d'introduire un système dégressif afin de réduire les effets de seuil. Une recommandation a cependant suscité de nombreuses critiques parmi les associations et forces syndicales. Celle-ci invite le gouvernement à « examiner, dans le cadre de la réforme du tarif social, s'il convient de remplacer le système actuel par l'octroi d'une prime modulaire via la facture d'énergie en combinaison avec un contrat d'énergie avec le produit équivalent actuellement le moins cher du fournisseur ».

Du côté des associations de lutte contre la pauvreté et des défenseurs des droits sociaux, la réforme visant à mieux cibler les aides en fonction des revenus réels est globalement saluée. L'introduction d'un système dégressif est aussi perçue comme un pas important vers une plus grande justice sociale, en limitant les effets de seuil qui pénalisent souvent les ménages proches du seuil de pauvreté.

Cependant, l'idée d'introduire des primes suscite une forte méfiance parmi ces acteurs. Ils craignent que ce type de dispositif, souvent complexe à comprendre et à mettre en œuvre, ne bénéficie pas pleinement aux personnes les plus vulnérables. Les primes peuvent en effet être difficiles à obtenir, surtout pour les ménages en situation précaire qui manquent de temps, d'information ou de ressources pour effectuer les démarches nécessaires. De plus, ces aides ponctuelles ne garantissent pas une protection suffisante face aux hausses brutales et récurrentes des prix de l'énergie.

Le monde syndical, lui aussi, ne cache pas ses préoccupations. À commencer par la CSC, qui reconnaît certes que « l'extension du système aux travailleurs à faibles revenus est positive », mais qui redoute des effets pervers si cette réforme n'est pas accompagnée d'un financement adapté. Le syndicat exprime son inquiétude « étant donné que le budget reste inchangé » : « la mise en œuvre de cette proposition va inévitablement détériorer la situation de nombreuses familles qui bénéficient du système actuellement. L'introduction d'une prime forfaitaire risque de créer un décalage entre l'indemnisation et les besoins réels. De plus, ce système de prime impose au consommateur de conclure un contrat commercial avec un fournisseur. <sup>1</sup>»

---

<sup>1</sup> <https://www.lacsc.be/actualite/actualites-et-communiques-de-presse/newsdetail/2025/04/30/tarif-social-energie-pourquoi-reformer-un-systeme-qui-fonctionne?t=1746608205947>

La prime s'avère un outil nettement moins efficace que le tarif social tel qu'il existe actuellement<sup>2</sup>. Ce dernier présente un avantage décisif : il s'agit d'un tarif régulé, strictement encadré par les pouvoirs publics et plafonné pour éviter des envolées de prix d'un trimestre à l'autre. Résultat : il reste, dans la très grande majorité des cas, l'option la plus avantageuse sur le marché. Mais surtout, ce tarif s'applique de manière automatique à l'ensemble de la consommation énergétique du ménage concerné, sans que celui-ci ait de démarche à effectuer, ce qui garantit une prise en compte concrète de ses besoins réels.

Un système de primes repose sur une logique bien différente : il suppose que le consommateur soit en mesure de repérer et de souscrire à une offre compétitive sur le marché libre — un exercice difficile, voire inaccessible pour de nombreux ménages vulnérables. À cela s'ajoute une autre limite majeure : les primes sont souvent versées après coup, impliquant une avance de frais que tous ne peuvent pas assumer, et engendrent un décalage entre la dépense et le soutien reçu.

C'est en tout cas l'un des points de vigilance soulevés par la CREG dans un avis récent sur la réforme envisagée. Le régulateur énergétique belge a clairement exprimé ses réserves face à l'idée de remplacer le tarif social actuel par un système de primes, jugeant que cette formule ne permettrait plus « d'avoir un contrat à un prix parmi les moins chers calculé de manière objective et qui constitue un point de référence, mais un tarif commercial qui pourrait être onéreux et qui réduirait l'avantage dont il bénéficie avec le tarif social dans sa version actuelle. <sup>3</sup>» Autrement dit, la logique de prime transférerait la responsabilité de trouver le bon contrat au consommateur, avec tous les risques que cela comporte, surtout pour les publics les moins outillés.

Dès lors, l'enjeu de maintenir le mode de calcul actuel, transparent et indexé sur les tarifs les plus bas, apparaît central dans le débat. Car derrière les questions techniques se joue une réalité concrète : celle de l'accessibilité à une énergie abordable pour tous.

En somme, l'idée d'une réforme fondée sur des primes ne manque pas d'opposants ni de critiques argumentées. Dans ce contexte tendu, où les besoins énergétiques ne cessent de peser plus lourdement sur les budgets des ménages les plus fragiles, il apparaît plus que jamais nécessaire de réinterroger l'efficacité et la pertinence du tarif social tel qu'il existe aujourd'hui. Plus qu'un simple mécanisme d'aide, il est devenu pour beaucoup un filet de sécurité vital.

<sup>2</sup> Voir notre article <https://www.inforgazelec.be/le-tarif-social-fonctionnement/>

<sup>3</sup> Avis (A) 2918 de la CREG du 26 novembre 2024 sur une proposition de loi élargissant le groupe cible du tarif social pour l'énergie (DOC 56 0041/001), transmis à la Chambre des représentants le 26 novembre 2024.